



Intempéries du 12 juin 2010

Suite aux intempéries survenues le samedi 12 juin 2010 dans la plaine Revéloise, l'Institution des Eaux de la Montagne Noire tient à préciser qu'elle n'a procédé à aucun lâcher d'eau exceptionnel à partir du barrage des Cammazes avant, pendant et après l'épisode pluvieux.

Les intempéries qui ont touché le territoire de la commune de Revel n'ont pas été enregistrées sur le bassin versant du barrage des Cammazes sur lequel ont été relevées ce jour-là seulement 19 mm de précipitations. Les apports correspondant ont pu être stockés et le barrage a ainsi joué pleinement son rôle d'amortisseur de crue.

Les services de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire et de Voies Navigables de France (gestionnaire de l'ouvrage des Cammazes) ont été maintenus en alerte ce samedi-là.